N° 4180. — 4e Année. CINQ CENTIMES Vendredi 8 Janvier 1892

L'ALLIANCE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ABONNEMENTS

ANNONCES ..... 15 c. la ligne.
RÉCLAMES ..... 30 c. la ligne.
FAITS DIVERS ..... 1 fr. la ligne.
LOCALES ..... 1 fr. la ligne.

Les Annonces sont reçues à ROUBAIX, rue de la Bourse, 10, à PARIS, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour la Belgique, à l'Agence HAVAS, 2, rue Fossé-aux-Foins, Pasteleu, 1.

TÉLÉPHONE

LA CRISE CLÉRICALE

Tout désormais qu'un nouveau mouvement du cléricalisme se prépare, par lequel les incorrigibles et ceux qui ont le masque de la religion, vont donner de toutes leurs forces un nouvel assaut à la République.

Les élections municipales qui approchent qui seront elles-mêmes le prélude des élections législatives, préoccupent vivement les adversaires de nos principes et de nos libertés; déjà ils cherchent de tous côtés alliances pour essayer de mettre la République en échec sur un certain nombre de points du territoire.

Les conservateurs sont prêts à recommencer, autant d'aventures socialistes et anarchistes qu'ils en auront l'occasion, et d'autre part les républicains leur viennent en aide malgré eux.

Le cléricalisme qui n'est autre chose que la confusion de la politique et de la religion pour ramener la démocratie sous le joug des anciennes servitudes, pourrait bien un jour servir chez nous avec plus d'intensité et d'étendue qu'en la nuit, avec plus d'audace qu'au temps de boulanger triomphant.

La réaction ne serait pas alors groupée autour d'un chef militaire, rebelle aux lois du pays; elle n'aurait pas ses principaux représentants dans les ministères de la République, mais elle serait propagée de tous les côtés à la fois, dans les villes et dans les campagnes, par des laïques et des ecclésiastiques, par des curés et des évêques, par des comités de patrons et d'ouvriers, d'hommes et de femmes, par des syndicats chrétiens, fondés sous prétexte de religion dans la pensée unique de combattre les institutions démocratiques, et c'est alors, au milieu de cette opposition indéfinissable, s'infiltrant partout, que nous pourrions courir pour la première fois de véritables dangers.

Cependant les instigateurs de cette campagne ont été trop vite. Ils ont éveillé avec trop d'imprudence l'attention de la démocratie républicaine. D'abord ils ont été trop pressés de découvrir leurs desseins et leurs ambitions, lorsqu'ils se sont lancés à corps perdu dans le socialisme révolutionnaire et anarchiste, à l'occasion d'une élection partielle qui ne valait pas la peine, pour eux, d'assumer cette responsabilité.

Le feu, comme on dit, ne valait pas la chandelle, or ils ont non seulement brûlé leurs chandelles, mais leurs plus beaux cierges et ils ont fait à ce propos un tel éclairage, que telle illumination que la France entière a vu le spectacle et a compris qui l'on en voulait venir.

On voulait essayer, par la coalition des réactionnaires de toutes couleurs avec un certain nombre de radicaux bien mal inspirés, on voulait essayer de mettre en minorité le parti républicain, de lui arracher le plus de sièges possibles dans les conseils municipaux et dans le Parlement et, si l'on n'arrivait pas à réaliser ce projet, on voulait au moins susciter des désordres et des inquiétudes dans le pays afin de jeter la désorganisation et la réprobation sur la République.

Mais le premier résultat électoral obtenu par cette coalition a été si étrange que les conservateurs ont commencé à dire les premiers qu'ils en étaient « honteux » et ils se sont mis à en rejeter la responsabilité les uns sur les autres.

Puis sont venus les incidents des évêques, se mettant ouvertement en révolte contre le gouvernement et les lois du pays avec l'appui de M. Paul de Cassagnac qui les excitait au combat par ses articles furibonds publiés chaque matin dans le journal l'*Autorité*. Ici encore on est allé trop vite et trop loin, tellement les passions sont de leur nature, imprudentes et aveugles! On a dépassé toutes les bornes, on a soulevé l'opinion républicaine et libérale tout entière contre les auteurs et les instigateurs d'une campagne aussi dangereuse pour la paix du pays.

Les esprits politiques prévoyants, que le parti conservateur possède encore, et les chefs les plus élevés de l'Eglise catholique elle-même ont condamné l'attitude de M. Paul de Cassagnac et de ceux qui marchent derrière lui et qui obéissent à ses mots d'ordre.

La plus haute autorité de l'Eglise, le Pape, a fait entendre, d'une manière parfaitement intelligible pour tout le monde, que les catholiques qui menaient de telles campagnes et qui se livraient à de telles manœuvres compromettaient gravement l'Eglise et la religion.

Le Pape ne se place pas sur le terrain de la politique, il ne se prononce ni pour, ni contre le gouvernement républicain, il ne voit qu'il ne veut voir que les intérêts de l'Eglise, mais il dit nettement que les catholiques qui agissent ainsi font un tort grave à ces intérêts qui devraient leur être chers et précieux avant toute autre chose.

Ainsi, de ce côté encore, les cléricaux ont été trop pressés, ils ont tiré leur poudre aux moineaux avant que la grande bataille n'arrive. Ils ont aujourd'hui divisés entre eux, portant la responsabilité de plusieurs fautes lourdes qu'ils ont commises par impatience, et l'anarchie qu'ils voulaient jeter dans la République, c'est dans leurs propres rangs qu'elle se déchaîne!

Nous pensons bien qu'ils vont maintenant travailler à amortir le bruit que ces fautes diverses ont fait dans le monde; ils chercheront de faire oublier leurs fautes, ils se résigneront à un peu plus de calme et de circonspection, mais nous le avons vus de nouveau à l'œuvre et nous sommes avertis.

Il est impossible de ne pas constater que ces prétendus conservateurs nourrissent toujours contre la République la haine la plus passionnée et que, tantôt dans l'ombre, tantôt au grand jour, ils ne poursuivent d'autre dessein que la destruction des libertés publiques, avec tous les instruments et tous les auxiliaires qu'ils peuvent rencontrer sur leur chemin.

Hector DEPASSE.

M. Laguerre rayé de l'ordre des avocats

La conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris a prononcé hier la radiation d'un avocat, membre de la Chambre des députés.

Il s'agit de M. Georges Laguerre, député du 15e arrondissement. Déjà, précédemment, M. Laguerre avait été frappé d'une suspension de six mois.

Cette fois, sa radiation est définitive. Il a encouru les foudres du conseil de l'ordre, pour avoir fait acte de commerçant, en tant que directeur du journal la *Presse*.

Voici comment sont rédigés les motifs sur cette affaire les détails suivants :

Voici comment s'est produite la radiation de Laguerre de l'ordre des avocats :

« Pour faire face à une situation financière embarrassée, le directeur de la *Presse* aurait, à son profit, pour le bénéfice du journal, un certain nombre de billets qu'il ne put payer à l'échéance.

« Une assignation devant le tribunal de commerce de la Seine en déclaration de faillite lui aurait été envoyée. C'est alors que le conseil de l'ordre des avocats s'est réuni et, bien que M. Laguerre ait envoyé sa démission, prononça sa radiation. »

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique

DANS LES COULOIRS

A la Chambre

Les droits sur les pétroles

La commission des douanes de la Chambre réunie aujourd'hui, a de nouveau examiné cette fameuse question des pétroles, dont on ne compte plus les voyages entre la Chambre et le Sénat.

Elle n'en est plus à compter les hoquets et les mécomptes, et elle est encore à se demander comment elle en sortir de là; elle a été encore prise aujourd'hui dans une longue discussion entre les arguments de MM. Viette et Peytral et les partisans des modifications apportées par le Sénat.

La lutte a été chaude, et les voix pour et contre sont à peu près égales.

Par 13 voix contre 11, la commission a repoussé un amendement défendu par MM. Peytral et Viette, acceptant que les droits de 15 et 25 fr. soient maintenus jusqu'au 1er octobre, mais à la condition qu'on inscrive d'ores et déjà dans le tarif des douanes le droit de 10 fr. sur les pétroles raffinés déjà à plusieurs reprises par la Chambre, droit qui serait applicable après le 1er octobre.

Quant au chiffre sur les pétroles bruts, il serait de 15 francs, maintenant par une loi promulguée avant le 1er octobre, qui établirait l'écart entre les droits sur les pétroles raffinés et les pétroles bruts.

La commission a ensuite adopté les modifications du Sénat, soit les chiffres nouveaux de 15 et 25 fr., droits applicables jusqu'au 1er octobre.

Le centenaire de la République

MM. Dreyfus, Reinach et autres de leurs collègues doivent déposer une proposition tendant à faire célébrer le centenaire de la proclamation de la République.

Les auteurs de la proposition demandent que la journée du 22 septembre 1892 soit déclarée fête nationale.

An Sénat

La réforme des frais de justice

La sous-commission des finances au Sénat après une très longue séance a terminé l'examen du projet de réforme des frais de justice et est mise d'accord avec le rapporteur général de l'enregistrement sur le principe du projet voté par la Chambre, mais avec des modifications de détail importantes. La plupart des chefs de parquet, surtout en ce qui concerne les procès importants, ont été changés. Le défaut qui résulterait de ces modifications ne dépasserait pas deux millions et demi.

M. Trarieux qui est chargé du rapport compte le déposer lundi sur le bureau du Sénat.

La discussion pourrait venir mercredi, mais on compte que ce jour-là la discussion du budget pourra être terminée au Luxembourg.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 6 janvier. — L'administration des finances publie le rendement des impôts et revenus indirects et des monopoles de l'Etat pendant le mois de décembre 1891.

Les résultats accusent une plus-value de 10,832,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 5,587,000 francs par rapport à la période correspondante de 1890.

LES FONDS DU PARI MUTUEL

Paris, 6 janvier. — La répartition des fonds publics sur le produit du pari mutuel, en faveur de la bienfaisance, d'après la loi sur les courses, a fait l'objet d'instructions que nous sommes en mesure de rectifier.

Voici des renseignements précis sur l'état de la question :

Un décret du 7 juillet dernier, rendu en exécution de la loi du 2 juin et contresigné par les ministres de l'agriculture, de l'intérieur et des finances, a autorisé un prélèvement de 6 0/0 en faveur des œuvres locales de bienfaisance sur la masse des sommes versées au pari mutuel de chaque hippodrome, et le ministère doit s'occuper de la répartition des sommes, dans un délai de huit jours, à la Caisse des dépôts et consignations.

Une commission spéciale, constituée au ministère de l'agriculture en exécution du décret précité, et présidée par les ministres de l'intérieur et de l'agriculture, est chargée de procéder à la répartition des sommes dont il s'agit.

Cette commission n'a pas encore eu à statuer sur l'attribution des fonds encaissés depuis le vote de la loi. Elle n'est réunie au moment de sa formation, et cette séance, la seule qu'elle ait tenue jusqu'à ce jour, a été consacrée à un simple échange de vues sur la méthode de travail à adopter. Elle s'est ensuite ajournée au commencement de l'année 1892 pour reprendre ses travaux en présence des feuilles à dater du 2 juin, jour du vote de la loi.

Les dispositions de la loi et du décret de la loi en faveur de la bienfaisance sont donc à l'heure actuelle absolument intacts; aucune répartition n'en a encore été faite. Ajoutons que le montant des ressources, du 2 juin au 31 décembre, s'élève à la somme de 2,050,910 fr. 65 centimes.

La pêche en Islande

Paris, 6 janvier. — La *Manche* vers affectée en 1892, en remplacement du *Chateaurenault* à la surveillance de la pêche en Islande; elle entrera en armement à Cherbourg au commencement du mois de mars.

La question du Touat

Paris, 6 janvier. — On écrit de Tanger à l'agence Havas :

Deux des chefs marocains envoyés au Touat pour en préparer l'annexion au Maroc sont arrivés à Marokech.

De là ils se sont rendus auprès du Sultan auquel ils ont remis des cadeaux des chefs du Touat.

Ces cadeaux proviennent en majeure partie des razzias opérées, de Timmimoun à Maroc, par les chefs de l'expédition, qui ne pouvaient paraître, sans peine de mort, les mains vides devant leur maître.

Malgré cela, ils ont été arrêtés et seront probablement étranglés dans la prison, payant ainsi de leur vie la faute commise par le cour du Chérif, qui pense en être quitte de cette façon envers la France.

Au cours de sa campagne, l'expédition a acquis la certitude qu'il était impossible au Maroc de conquérir les oasis.

Le Tidikelt était disposé à recevoir les Marocains, mais les Gourara, qui travaillent sur les agents français, était trop acquis à l'influence algérienne pour accepter la souveraineté de Moulay Hassan.

La résistance énergique qui a marqué le passage de l'expédition dans l'Aougerout, l'Oulad Salit et le Tsabit a dû faire comprendre aux Marocains qu'ils n'avaient qu'à reprendre le chemin du Nord. Ils n'ont pas attendu l'ordre du Sultan pour le faire.

Ce retour a été désastreux.

Le Tidikelt n'a pas voulu recevoir les représentants de l'empereur, et les bandits de l'Atlas n'ont pas craint de porter une main criminelle sur une partie des présents destinés au Sultan.

La folie de M. de Maupassant

Cannes, 6 janvier. — Les médecins, réunis en consultation, ont conclu à l'internement immédiat, et M. Guy de Maupassant partira aujourd'hui au même pour Paris.

Cannes, 6 janvier. — M. Guy de Maupassant est parti par le train de luxe de 5 h. 43. A 8 heures, il est arrivé à la gare en landeau, soutenu par un infirmier de la maison du docteur Blanche et un matelot du yacht d'Ami. — Il a gagné le salon d'attente, puis avec l'aide de Gustave de Kolnard et de M. Bernard, [illegible] il a été mis dans un wagon-lit. Mme Hervé de Maupassant, sa belle-sœur, arrivée à Cannes ce matin et le docteur Blanche, de Nice, l'avaient accompagné à la gare.

M. de Maupassant paraissait très calme, mais très faible, très abattu; au démarche très chancelante. Un footman escorté autour de son cou cachait la plaie qu'y avait le coup de rasoir et recouvrait le bandage. A peine sortit-il dans son wagon, le malade s'est couché.

Le journal de M. de Cassagnac mis à l'index

Rome, 6 janvier. — Dans les cercles du Vatican, le bruit court que M. de Cassagnac continue à soutenir les idées qui ont dénoncé récemment dans son journal, le Pape interdit au clergé de lire désormais l'*Autorité*, sous peine d'excommunication.

Le prétendu complice d'Anastay

Paris, 6 janvier. — Un individu avait été mis par la police depuis Bellegarde (Ain). On avait cru, dans le public, qu'il s'agissait d'un complice d'Anastay; mais il n'en était rien, car l'homme en question était un simple voleur. C'est un nommé Forgues, chef comptable à la succursale de la Banque de France de Bourg.

Paris, il y a trois jours, avec 165,000 fr., Forgues s'était dirigé vers la frontière, mais, après réflexion, et se doutant peut-être que son signalement l'avait précédé, il avait fait un détour pour revenir à Paris. Mais il était trop tard. Il avait été reconnu à Bellegarde par le commissaire de surveillance. On le dit, et, hier soir, il était arrêté dans un hôtel meublé du boulevard de Strasbourg.

Forgues avait encore sur lui la plus grande partie de l'argent volé. Après interrogatoire de M. Goron, il a été conduit au Dépôt.

LES ESPIONS DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 6 janvier. — John Cooper, condamné à 15 mois de prison et 3000 francs d'amende pour espionnage, vient d'interjeter appel de ce jugement. Son complice n'a pas fait appel.

Les Russes à Toulon

Toulon, 6 janvier. — Ce soir, à la sous-préfecture, il y a réception en l'honneur des marins du « Minime ». Tous les officiers russes sont ainsi que les autorités civiles et militaires y assistent.

LE CRIME DE TOULON

Les découvertes de l'instruction

Toulon, 6 janvier. — L'instruction vient de découvrir que le sieur Branie, mari de Louise Grenillot, l'une des victimes s'est suicidé il y a quelques années.

D'autre part, on a abandonné l'hypothèse que l'assassin serait cet l'amant de la victime.

Le mobile du crime n'a été ni la jalousie ni le vol, car l'argent a été retrouvé dans les meubles intact.

Tout porte à croire que l'assassin serait un amant de rencontre.

Le couteau trouvé est très beau, ce qui laisse supposer qu'il appartient à une personne aisée. Des chevaux adhérant à l'arme ont été examinés par le docteur Sambuet et un chimiste expert. La police suit une nouvelle piste.

Toulon, 6 janvier. — La police a été informée que depuis trois ou quatre jours un individu inconnu fréquentait le soir une buvette et que, étant pris de boisson, il a dit qu'il était l'auteur de l'assassinat.

Son arrestation devait avoir lieu hier soir; mais c'est vainement que les agents de la sûreté ont guetté son arrivée à la buvette en question.

Pour la première fois depuis plusieurs jours, il n'y est pas venu.

La police, en possession de son signalement, le recherche activement et espère mettre la main sur lui aujourd'hui, à moins qu'il n'ait quitté Toulon.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

EMPLOYÉ INFIDÈLE. — Nice, 6 janvier. — M. Mourris, un des fondés de pouvoir du Crédit lyonnais, s'est enfui en emportant une quinzaine de mille francs.

Sa femme, apprenant sa fuite, a tenté de s'empoisonner avec ses deux enfants en bas âge. Elle a pu être secourue à temps; mais un de ses enfants était mort asphyxié. Mme Mourris a été arrêtée pour homicide par imprudence.

DRAME DE LA JALOUSIE. — Meaux, 6 janvier. — Un drame sanglant vient de se dérouler à Tocy, arrondissement de Meaux.

Dans cette commune habitaient un époux Pas. Le mari, un alcoolique, était très jaloux de sa femme, sans aucun motif d'ailleurs, et à plusieurs reprises, l'avait menacée de la tuer. Il a mis en menace à exécution.

Avant-hier soir, en effet, la mère de Dufionnée de ne pas l'avoir vu depuis deux jours, se rendit chez lui et, ayant trouvé la porte fermée, la fit ouvrir par un serrurier.

Un triste spectacle s'offrit à la vue des personnes présentes. Dans la chambre à coucher, sur un lit rouge de sang, étaient étendus côte à côte les cadavres des époux Pas. Le mari, qui tenait encore à la main un rasoir, avait la gorge tranchée.

La femme, elle, avait la tête fracassée par deux balles.

Les premières constatations faites par les gendarmes de Chelles ont indiqué que la malheureuse avait été foudroyée pendant son sommeil.

Son crime accompli, le meurtrier avait tourné son arme contre lui-même et s'était fait justice.

Des deux âgés de vingt-neuf ans, sa victime de vingt-sept. Ils laissent un enfant.

L'ÉVASION DE MONTPELLIER. — Perpignan, 6 janvier. — Magnière, un des assassins de la prison de Montpellier, qui était encore en fuite, vient d'être arrêté par la gendarmerie de Rivesaltes.

Montpellier, 6 janvier. — A l'arrivée de Magnière, par le train de 11 h. 1/2, la gare était encombrée par une foule immense. 3000 personnes environ étaient retenues par 20 gendarmes à cheval. Le substitut du procureur était présent.

Au débarquement, Magnière a été hué par la foule qui était sur le quai. On a dû faire sortir le prisonnier par un passage de service. Il portait des chaînes aux bras et avait l'air pâle et défait. Le détenu a été poussé dans un omnibus qu'on a fait partir au galop. Un second omnibus contenant les magistrats et les journalistes suivait derrière, accompagné par la foule poussant des cris : A mort!

BRÛLÉE VIVE. — Le Beinet, 6 janvier. — Mme Marie Claire Vaudin, âgée de soixante-quinze ans, sans profession, habitant Renoncourt, avait placé une chaufferette dans son lit.

La pauvre femme a été trouvée le lendemain brûlée et asphyxiée.

CONDAMNATION D'UN EX-ABBÉ. — Paris, 6 janvier. — La troisième correctionnelle vient d'infliger treize mois de prison à l'ex-abbé Poignard, prêtre interdit du diocèse de Soissons, poursuivi pour port illégal du costume ecclésiastique et escroquerie variées.

Il se faisait, notamment, héberger et livrer des fournitures diverses par des commerçants comme attaché à l'archevêché de Paris.

UN VOL DE 50,000 FRANCS. — Belfort, 6 janvier. — Un vol très important vient d'être commis à Belfort, au préjudice des Bénédictines, pendant l'absence du directeur.

Un individu resté inconnu a soustrait dans la chambre du directeur du pensionnat, notamment des titres et numéraire pour une somme d'environ 50,000 francs.

Une enquête est ouverte.

UNE POTION SUSPECTE. — Rouen, 6 janvier. — Le parquet de Rouen vient d'ouvrir une enquête à la suite de la mort de M. Angerstein, ancien colonel de l'armée anglaise.

M. Angerstein, ne pouvant dormir hier soir, prit une potion qu'il est son habitude quand il ne pouvait dormir. Cinq minutes après l'avoir prise, il mourut.

Nouvelles Étrangères

LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC

Tanger, 6 janvier. — On annonce que le gouvernement espagnol va donner l'ordre à

Feuilleton de l'Alliance de Roubaix-Tourcoing 22

LE NOM FATAL

PREMIÈRE PARTIE

— En effet, je l'ai trouvée hier un peu triste un peu pâle.

— Elle est souffrante.

— Et où allez-vous?

— A Chatel-Aillon.

— Chatel-Aillon...

— Une petite plage non vile près de la Rochelle.

— C'est un peu loin.

— Le voyage est si facile et si court avec le rapide.

— C'est vrai... Vous connaissez le pays déjà?

— Nous avons passé nos dernières vacances tous ensemble à Fouras.

— Et c'est vrai?

— Très agréable... Pas de cahiers, par exemple. Pour le reste...

— Ce n'est pas un inconvénient...

— Une plage sablonneuse, du sable à perte de vue, des coquillages exquis.

— On peut pêcher?

— A volonté.

— Et on prend?

— Des crevettes grises à profusion, qu'on appelle l'hôtes des boues.

— Des boues?

— On appelle les rouges des chevrettes.

— Les noms sont agréables pas trop?

— Pas du tout... Vous viendrez?

— Avec le plus grand plaisir... Avec Mlle Paule, j'irait n'importe où vous voudrez.

— Je vais demander mon congé. Demandez le vôtre.

— Oui, je le fais que vous n'êtes pas embarrassant.

— Au revoir, cher ami!

— Au revoir, mon gendre, dit en riant le père de Paule.

M. Briard sortit.

M. Drouet, resté seul, se frotta les mains avec satisfaction.

— Eh bien! s'écria-t-il, je crois que l'affaire est dans le sac... Il faudra bien maintenant que Paule!...

Il n'acheva pas sa phrase, mais ses yeux, son geste parlèrent pour lui...

Octave arrivait à Paris par le train de cinq heures, le lendemain du jour où M. Briard avait dîné chez les Drouet... Ce dernier n'avait pas perdu du temps, car au moment même où notre ami descendait de la voiture qui l'avait amené de la gare d'Orléans, un jeune chargé de bagages, se détachait de la maison, contenant M. et Mme Drouet et Paule... Dans la journée, l'employé, qui savait son jeune voisin absent, avait obtenu son congé, fait ses préparatifs et quitté! Pas rien-le-en moment où le rival de M. Briard y revenait.

L'amoureux de Paule était trop triste, trop préoccupé pour regarder ce qui se passait autour de lui. Néanmoins la vue de l'équipage qui emportait celle qu'il aimait l'avait frappé. Il avait en comme une sorte de pressentiment; mais, quand il voulut voir qui se trouvait dans la voiture, celle-ci était déjà trop loin pour qu'il pût rien distinguer...

Son fiacre venait de s'arrêter.

Il descendit.

Sur le seuil de la porte se tenait la concierge avec une autre femme de la maison...

Elles causaient toutes les deux en regardant partir le véhicule contenant la famille Drouet.

Octave entendit sans le vouloir les phrases suivantes :

— Il a donc avancé son voyage, M. Drouet? Je croyais qu'il ne devait partir qu'au mois d'août?

— Il paraît qu'il y a un mariage sous de mon bon gré...

— Pourquoi faire?...

— Pour voir l'endroit où le sera né...

Elle étouffa un cri de terreur.

— Octave!

Il s'i vivement...

— Je sais tout, ma pauvre, ma bonne mère... Elle leva les bras au ciel, dans un mouvement d'angoisse inexprimable...

— Oui... le fiancé doit aller les rejoindre là-bas.

Le jeune homme ne voulut pas en entendre davantage.

Il venait de payer le cocher.

Il passa rapidement entre les deux commères... qui s'écartèrent pour lui laisser la place.

La concierge s'écria :

— Ah! c'est M. Octave! Voulez-vous qu'on vous monte votre sac, monsieur Octave?

Il répondit brièvement :

— Non, merci...

Et il disparut dans le couloir.

Quand il entra chez lui, après avoir monté les escaliers quatre à quatre, sa mère achevait de dîner...

Elle se leva vivement en entendant ouvrir la porte; puis, le reconnaissant, elle courut à lui, les bras tendus.

— C'est toi?

— C'est moi, mère...

Mais elle recula aussitôt, terrifiée.

— Ah! mon Dieu! s'écria-t-elle...

— Quoi?

— Tu es souffrant?...

— Non, pourquoi?

— Il avait déposé sur un siège son sac de nuit.

— Comme tu es pâle, dégagé!...

— C'est la fatigue.

— Tu es rouge?... Ce n'est pas loin, Rouen...

— Il dit :

— Je ne suis pas allé à Rouen...

Elle le regarda. Un frisson passa en elle. Où est-tu donc allé?

— A Poitiers...

Elle devint livide...

— A Poitiers?... C'est à Poitiers qu'on t'a envoyé?

— Personne ne m'a envoyé... J'y suis allé de mon bon gré.

— Pourquoi faire?...

— Pour voir l'endroit où je suis né...

Elle étouffa un cri de terreur.

— Octave!

Il s'i vivement...

— Je sais tout, ma pauvre, ma bonne mère... Elle leva les bras au ciel, dans un mouvement d'angoisse inexprimable...

— Grand Dieu!

— Je sais tout, répéta-t-il; on m'a tout raconté...

— Ton père?...

— Je sais son nom, ses crimes... Comme tu as dû être torturée!...

— Plus que tu ne le sauras jamais.

— Oh! je le devine, va, à ce que j'ai souffert moi-même...

— Alors on l'a dit?... On a eu cette cruauté?

— On se savait pas qui j'étais?... J'ai visité le jardin, la maison, tout! J'ai voulu tout voir.

— Mon pauvre enfant! Moi qui avais pris tant de peine pour tout te cacher, pour t'élever dans l'ignorance! Et comment as-tu deviné?

— Un nom sur une malle, ici.

Il la montra.

— Le nom de Guillardin.

— Nom fatal, abominable, maudit, qui reste collé à notre peau, qui fait partie de notre chair, que j'ai voulu effacer pendant vingt ans, et qui reparaît plus terrible, plus sanglant que jamais!

Elle se laissa tomber sur un siège, découragée, brisée.

— Mère, je te fait ton devoir, ma mère, plus que ton devoir, et jamais je ne t'en remercierai assez!

Elle lui prit la tête à deux mains et l'embrassa.

— Je t'aime tant! J'aurais tant voulu te voir heureux, le plus heureux de tous les hommes...

— Malheureusement le bonheur n'est pas fait pour moi...

— ... Pour nous, mon fils...

— Pour nous, c'est vrai... Ma vie est maintenant plus noire, plus désespérée que jamais... Comme si ce n'était pas assez de tout ce que je viens de supporter, un autre malheur m'accueille à mon retour.

— Un autre malheur?...

— Paule est partie...

— Octave!... Elle est partie...

— J'ai croisé leur fiacre en face... elle se mettait... elle a un fiancé... en l'étoigne de moi...

— D'ailleurs, cela vaut mieux... Elle n'était pas faite pour moi... Je n'aurais jamais osé lui avouer...

La mère lui mit la main sur la bouche.

— Non, non, jamais!

Il poursuivit :

— Et je ne l'aurais pas trompée... Par conséquent, il n'y fallait pas songer... Il vaut donc mieux qu'elle parte; qu'elle soit loin...

Et tu l'aimais, mon pauvre enfant?...

— Comme un fou, à en perdre la raison.

— Moi qui était si contente, le jour de ta naissance!... moi qui a tant prié, tant regretté! Je voulais que je lui en veux, maintenant, de l'avoir donné à moi... Voilà que je maudis, en voyant ton destin, l'heure où tu parus à la lumière...

— Ce n'est pas votre faute, ma mère... vous n'avez rien à vous reprocher.

— Oh! cet homme!... ce qu'il m'a fait subir!...

On t'a tout raconté, m'as-tu dit, mais ce qu'on n'a pas pu te dépeindre, c'est ma terreur, mon effroi, mon horreur, la nuit du crime... Il y avait longtemps déjà que le malheureux m'épouvantait. Je ne le croyais pas capable d'assassiner, mais je savais qu'il ne reculerait pas devant le vol pour satisfaire ses insatiables appétits de débauche, ses continuels besoins d'argent... Il m'avait dérobé des sommes considérables, et ce qui était disponible sur ma dot... Il ne me laissait même pas de quoi vivre... C'était mon père qui subvenait à nos besoins à tous les deux, à toi et à moi. Je n'avais rien à attendre de lui, si ému, si repentir, si pitié... Ma vie était finie, perdue. Mais je l'avais, mon fils, toi, que je pouvais ouvertement faire sortir sur mes genoux, porter à mon poing, montrer orgueilleusement. Notre nom était sérieux, honoré, on nous plaignait. On blâmait mon mari, mais rien de déshonorant ne planait sur nous... Je pouvais être heureuse, te faire mon existence envie... Je l'oubliais peu à peu... Il ne comptait plus, dans mes calculs d'avenir, et si je n'avais pas craint de se perdre une malveuse action, je me serais réfugiée chez mon père... mais je croyais que ma présence le retenait encore...

— J'ai restais à la maison... à l'attendre... mes nuits se passaient à guetter son pas... Quand il s'approchait de ton berceau, et qu'il se penchait pour embrasser tes jeunes colorées pure le matin, je le regardais tout... Octave, pleurant d'émotion, se jeta dans les bras de sa mère.

— Oh! mère, chère mère, s'écria-t-il, comme tu es bonne!

Elle le repoussa, effarée, le regard éperdu, le geste tragique.

— La nuit du crime, il t'a embrassé ainsi... Ses mains sanglantes... Oh! le misérable! le misérable!

Elle était devenue pâle, elle était presque bleuâtre.

Octave n'était pas moins épouvanté qu'elle.

— C'est cela qu'il a porté malheur, mon fils... c'est cela!... Je comprend je ne sais rien... Oh! si j'avais su!...

Et elle regardait le jeune homme, et elle secouait machinalement les cannyati, comme s'il avait sentit encore le sang sur elles...

Ils étaient tranchés et tremblants tous les deux.

Elle, elle semblait écouter, comme si des bruits sourdes frappaient encore son oreille.

Elle fit soudainement, se parlant pour ainsi dire à elle-même.

— Oh! cette nuit, cette nuit, je ne l'oublierai jamais!... Elle est toujours là... mêlée à moi qui m'épouvante avec tous ses détails horribles... Je ne dormais pas, je l'entendais...

Je dormais rarement quand il n'était pas là. Il était près de quatre heures... Je, j'ai entendu... Je voyais les fenêtres pâlies du jour à travers les persiennes... Il est, tout à coup un bruit frappe mon oreille... Je sens, je sens mon sang... Je crie d'une voix épouvantée :

— Est-ce toi, André?

— Il répond sèchement :

— C'est moi!

(*A suivre*) JULES DE SARTYNE.